



MARS 2007

Nouveautés sur les concours

Attention : changement parmi les concours de catégorie C de la fonction publique territoriale

Recrutement avec concours (les 1ère classe)

Nouvel intitulé du concours	Adjoint administratif de 1ère classe	Adjoint technique de 1ère classe	Adjoint d'animation de 1ère classe	Adjoint du patrimoine de 1ère classe
Ancien intitulé	Adjoint administratif	Agent technique qualifié, Agent technique et Gardien d'immeuble	Adjoint d'animation	Agent qualifié du patrimoine
Diplôme requis	Diplôme de niveau V (CAP, BEP)	Diplôme de niveau V dans la spécialité (CAP, BEP)	BAPAAT ou diplôme équivalent	Diplôme de niveau V (CAP, BEP)
Nature des épreuves	1) Epreuve écrite de français : - réponses à des questions à partir d'un texte d'ordre général - exercices de vocabulaire, orthographe et grammaire 2) Etablissement d'un tableau numérique 3) Entretien avec le jury 4) Epreuve pratique de bureautique (traitement de texte, tableur, internet)	1) Série de questions ou tableaux à constituer dans la spécialité choisie 2) Entretien dans l'option choisie (connaissances, aptitudes et motivation) 3) Interrogation orale : connaissances en matière d'hygiène et de sécurité et sur l'environnement professionnel Spécialités : bâtiment, TP et voirie réseaux divers ; espaces naturels, espaces verts ; mécanique, électromécanique ; restauration ; environnement, hygiène ; communication, spectacle ; logistique et sécurité ; artisanat d'art, conduite de véhicule.	1) QCM portant sur l'organisation et le fonctionnement des collectivités locales et sur les consignes élémentaires d'hygiène et de sécurité 2) Entretien : motivation et aptitude à exercer la profession Accessible également en 3ème concours (20% des postes) avec 4 ans d'expérience en rapport avec le métier.	1) Résolution d'un cas pratique 2) Questionnaire portant sur l'accueil du public, l'animation, la sécurité des personnes et des bâtiments 3) Entretien à partir d'un texte permettant d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat Accessible également en 3ème concours (20% des postes) avec 4 ans d'expérience en rapport avec le métier.
ATTENTION	Plus d'épreuve de droit obligatoire. Elle devient facultative !			
Fonctions	Il est chargé de tâches administratives d'exécution qui supposent la connaissance de règles administratives et comptables. Il peut effectuer divers travaux de bureautique, des enquêtes administratives et établit des rapports. Postes essentiellement en mairies, communautés de communes, syndicats intercommunaux.	Il est chargé de tâches techniques d'exécution. Il exerce dans divers domaines (voir spécialités ci-dessus). Il peut également être égoutier, éboueur, fossoyeur, agent de désinfection ou gardien d'immeuble. Accessible également en 3ème concours (20% des postes) avec 4 ans d'expérience en rapport avec le métier.	Il intervient dans le secteur périscolaire et dans les domaines de l'animation des quartiers, de la médiation sociale, du développement rural, de la politique du développement social urbain et de l'organisation d'activités de loisirs. Il peut intervenir au sein de structures d'accueil ou d'hébergement.	Il assure l'encadrement des adjoints du patrimoine de 2ème classe. Lorsqu'il est affecté en bibliothèque, il est chargé de l'aide à l'animation, de l'accueil du public et notamment des enfants et de la promotion de la lecture publique. Il participe à la mise en place et à la diffusion de documents et assure des travaux administratifs courants.

Les concours suivants : ATSEM, Agent social qualifié, Auxiliaire de puériculture et Auxiliaire de soins s'appellent respectivement ATSEM de 1ère classe, Agent social de 1ère classe, Auxiliaire de puériculture de 1ère classe et Auxiliaire de soins de 1ère classe.

Les modalités d'accès et les épreuves de ces concours n'ont pas été modifiées.

Recrutement sans concours (les 2ème classe)

Nouvel intitulé du poste	Adjoint administratif de 2ème classe	Adjoint technique de 2ème classe	Adjoint d'animation de 2ème classe	Adjoint du patrimoine de 2ème classe	Agent social de 2ème classe
Ancien intitulé	Agent administratif	Agent des services techniques, Agent de salubrité et Aide médico-technique	Agent d'animation	Agent du patrimoine	Agent social